

Les droits en mouvement :

Guide pratique pour une réforme des droits des éleveurs pastoraux et des populations mobiles

Résumé exécutif

Le rapport *Faire progresser les droits*, qui accompagne le présent guide, présente la reconnaissance juridique des droits à la mobilité et d'accès des éleveurs pastoraux et des populations mobiles. **Ce guide est conçu pour servir d'outil visant à faire progresser les réformes juridiques, politiques et de mise en œuvre.** Alors que le rapport *Faire progresser les droits* se concentrait uniquement sur la mobilité et l'accès, **le présent guide passe en revue l'ensemble des droits minimaux qui doivent être légalement reconnus pour garantir la sécurité du pastoralisme et des moyens de subsistance mobiles, y compris les droits spécifiques des femmes au sein de ces systèmes.** Les droits concernés sont les suivants : la mobilité ; l'accès et l'utilisation ; la gestion et la gouvernance ; la consultation, y compris le consentement libre, préalable et éclairé (CLPE) ; ainsi que le respect des procédures régulières, le règlement des litiges et l'indemnisation.

Ce guide de réforme s'appuie sur les conclusions juridiques transnationales tirées d'une base de données couvrant sept pays et 10 régimes fonciers en Afrique, en Asie et en Amérique latine (Bolivie, Kenya, Mongolie, Népal, Niger, Pérou et Tanzanie) ; il est présenté ici comme un outil pratique destiné aux législateurs, aux institutions nationales des droits humains, aux instances internationales (notamment celles relevant des Conventions de Rio), aux organisations d'éleveurs et de populations mobiles, ainsi qu'aux bailleurs de fonds.

La reconnaissance juridique officielle des droits des éleveurs pastoraux et des populations mobiles est inégale et porte rarement spécifiquement sur les modes de subsistance nomades. La mobilité, qui est au cœur des moyens de subsistance, des droits humains et des institutions coutumières des éleveurs et des populations mobiles, n'est reconnue que dans un seul

*Famille nomade mongole de la province d'Uvs.
Photo : Shutterstock.*



pays. Même lorsque ces droits sont reconnus, les institutions et les lois coutumières sont régulièrement bafouées. Dans quatre des sept pays étudiés, la reconnaissance juridique des éleveurs n'existe que lorsque les droits des peuples autochtones ou des communautés locales sont reconnus en vertu de la législation sur le régime foncier collectif. Bien que la reconnaissance juridique des éleveurs en tant que titulaires de droits collectifs revête une importance fondamentale, les cadres juridiques applicables tiennent rarement compte de leurs droits spécifiques en tant que peuples nomades. Seuls deux pays (le Niger et le Népal) reconnaissent directement et explicitement les éleveurs pastoraux en tant que titulaires de droits. Alors que la Mongolie ne parvient pas à assurer la protection des éleveurs, que ce soit par le biais d'un dispositif destiné aux communautés collectives auxquelles ils appartiennent ou dans le cadre d'une approche distincte (le pays ne reconnaît pas l'existence de peuples autochtones sur son territoire).

Les inégalités entre hommes et femmes sont quasi universelles dans l'ensemble des pays étudiés et ont tendance à s'aggraver plutôt qu'à s'atténuer. **Aucun des pays de l'échantillon n'accorde de protection juridique spécifique à la mobilité des femmes éleveuses.** Là où les droits des femmes sont les plus solidement ancrés, les dispositions ont tendance à être purement formelles. Alors que le langage juridique semble adopter une approche non genrée, les droits des femmes sont souvent limités par des pratiques d'enregistrement qui considèrent par défaut que le chef de famille est un homme. Dans la pratique, la capacité des femmes éleveuses et mobiles à exercer des droits sans distinction de genre dépend d'une gouvernance et de droits de propriété précaires.

Tout au long de ce guide, nous nous sommes appuyés sur les témoignages et les revendications des organisations d'éleveurs et de peuples mobiles, ainsi que sur l'ensemble des instruments internationaux qui, pris dans leur ensemble, constituent le fondement des réformes décrites ici. À l'occasion de l'Année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux, le moment est venu de reconnaître les populations pastorales et autres peuples mobiles comme les porteurs de solutions et les gardiens qu'ils sont, plutôt que de les considérer comme une menace pour les terres qu'ils entretiennent depuis des générations. Cette reconnaissance au niveau international ne s'est toutefois pas encore traduite par une protection au niveau national, ni par des mesures politiques au sein des instances conventionnelles telles que les trois Conventions de Rio. C'est précisément cette lacune que ce guide vise à combler.

Une femme en tenue traditionnelle bolivienne fait paître ses chèvres et ses moutons dans les Andes boliviennes, près de Sucre. Photo : Lea et Lennart Kocheise, Shutterstock.

